

Observation n°20 du 31/03/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je tiens à notifier mon opposition à ce projet en raison des manquements graves de ce dossier dont l'étude Calidris est indigne d'un prétendu cabinet d'étude environnementale puisque a omis de stipuler que la zone d'implantation des éoliennes est une ZNIEFF de type 1 en raison d'un Lek permanent depuis plus de 10 ans d'Outardes canepetières, mais également de l'oedicnème criard, busard cendré, bruant ortolan.

Ne pas mentionner cette ZNIEFF ou seront implantées les éoliennes ressemble d'ailleurs plus à une FRAUDE, manipulation d'information pour obtenir l'autorisation souhaitée qu'à une étude sérieuse.

M. MARTINET